

**RÉDACTEUR PRINCIPAL TERRITORIAL DE 2^{ème} CLASSE
Concours Externe - Interne - 3^{ème} Voie - Session 2017**

**PROCÈS VERBAL N° 39 SC/2017
DÉLIBÉRATION DU JURY D'ADMISSIBILITÉ DU JEUDI 14 DÉCEMBRE 2017 À 14H30**

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
 VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
 VU le décret n°2013-593 du 05 juillet 2013 modifié, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,
 VU le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,
 VU le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,
 VU le décret n° 2012-942 du 1^{er} août 2012 fixant les modalités d'organisation des concours du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

VU l'arrêté N° 16 - SC/2016 portant ouverture des concours externe, interne et du troisième concours de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe - session 2017 organisé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales en partenariat avec les Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude, de l'Hérault, du Gard et de la Lozère.

VU l'arrêté N° 05- SC/2017 modifiant l'arrêté n°16.SC/2016 portant ouverture des concours externe, interne et du troisième concours de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe - session 2017 organisé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales en partenariat avec les Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude, de l'Hérault, du Gard et de la Lozère.

VU l'arrêté N° 30 - SC/2017 fixant la liste des candidats admis à concourir aux concours externe, interne et du troisième concours de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe - session 2017 organisé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales en partenariat avec les Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude, de l'Hérault, du Gard et de la Lozère.

VU l'arrêté N° 32 - SC/2017 portant nomination des membres du jury des concours externe, interne et du troisième concours de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe - session 2017 organisé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales en partenariat avec les Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude, de l'Hérault, du Gard et de la Lozère.

VU l'arrêté N° 38 - SC/2017 portant désignation des correcteurs des épreuves écrites d'admissibilité des concours externe, interne et du troisième concours de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe - session 2017 organisé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales en partenariat avec les Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude, de l'Hérault, du Gard et de la Lozère.

CONSIDÉRANT le nombre de postes ouverts, le nombre de candidats admis à concourir, ainsi que le déroulement des épreuves écrites comme suit :

Concours	Nbre de poste	Admis à concourir	Nombre de candidats présents aux épreuves écrites		% de candidats absents aux épreuves écrites		
			Questions	Rapport	Questions	Rapport	
EXTERNE	57	473	155	152	67.23 %	67.86 %	« HALLE DES SPORTS » 42, Avenue François Cassagnes 66430 BOMPAS
INTERNE	30	483	152	151	68.53 %	68.74 %	
3 ^{ème} VOIE	13	90	28	28	68.89 %	68.89 %	
TOTAUX	100	1046	335	331	PREFECTURE PYRÉNÉES - ORIENTALES 15 DEC. 2017 COURRIER		CDG.66 6 rue de l'Ange - 66000 - PERPIGNAN (Pour les candidats RQTH à l'exception et à la demande d'un candidat convoqué sur BOMPAS)

CONSIDÉRANT les principales règles de notation :

- Toute note inférieure à 5/20 à l'une des épreuves obligatoires, d'admissibilité ou d'admission entraîne l'élimination du candidat,
- L'absence d'un candidat à une épreuve obligatoire est éliminatoire,
- Les copies ont fait l'objet d'une double correction, par un binôme de correcteurs, sur la base des notes de cadrage, des corrigés type et des indications de barème,

CONSIDÉRANT que les copies qui présentent un signe distinctif relevé par l'ensemble des correcteurs doivent être soumises à l'appréciation souveraine des membres du jury afin d'en décider,

CONSIDÉRANT que les consignes pouvant conduire à l'annulation d'une copie sont portées sans équivoque sur la 1^{ère} page du sujet avec la mention « à lire attentivement avant de traiter le sujet » et, plus particulièrement : « *Aucune référence (nom de collectivité, nom de personne ...) autres que celles figurant le cas échéant sur le sujet ou dans le dossier ne doit apparaître dans votre copie* »,

CONSIDÉRANT que l'ensemble de ces consignes précises ont également été rappelées oralement avant le démarrage des épreuves,

CONSIDÉRANT que le non-respect de ces règles peut entraîner l'annulation de la copie par le jury,

CONSIDÉRANT qu'à la levée de l'anonymat de la copie « 3V Q 22 » corrigée (troisième voie – épreuve « questions »), aucun nom ne figurait sur le « coin gommé », cette copie a été soumise à l'appréciation souveraine du Jury,

CONSIDÉRANT qu'en troisième voie, 28 candidats étaient présents aux deux épreuves (Questions et rapport), il était donc possible d'identifier ce candidat,

CONSIDÉRANT l'ensemble des notes octroyées par l'ensemble des correcteurs,

Ce jour jeudi 14 décembre 2017, les membres du jury et après avoir procédé à la péréquation des notes :

DÉCIDENT :

- à l'unanimité d'annuler, 1 copie pour rupture d'anonymat,
- à la majorité de ne pas annuler la copie « 3V Q 22 »
- à l'unanimité d'arrêter les seuils d'admissibilité par concours comme suit :

Seuils d'admissibilité			
Concours	Moyenne/20	Nombre de points	Nombre de candidats
Externe	9.07/20.00	18.13	42
Interne	9.07/20.00	18.13	67
3 ^{ème} Voie	9.13/20.00	18.25	18
		TOTAL	127

- de valider les grilles d'évaluation des épreuves orales d'admission qui se dérouleront les 6, 7 et 8 février 2018 à BOMPAS,

- **D'ARRÊTER** ainsi qu'il suit dans l'annexe jointe au présent Procès-Verbal, la liste des 127 candidats déclarés admissibles (cent vingt-sept) par voie de concours et par ordre alphabétique qui seront convoqués à l'épreuve d'admission des concours externe, interne et du troisième concours de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe session 2017, organisé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales en partenariat avec les Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude, de l'Hérault, du Gard et de la Lozère.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de MONTPELLIER, dans un délai de deux mois à compter de la publication.
Transmis au Représentant de l'Etat.
Le

PREFECTURE
PYRÉNÉES - ORIENTALES

15 DEC. 2017

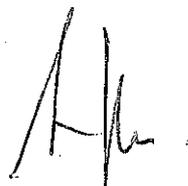
COURRIER

En qualité d'Elus locaux :

**Président du jury,
Monsieur Gilles TRILLES**
Maire-Adjoint de CANOHES.



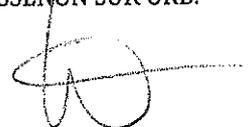
Monsieur Patrick BELLEGARDE,
Maire de PASSA.



Madame Agnès BLED,
Maire-Adjoint de TORREILLES.



Madame Marie-Pierre PONS,
Maire de CESSENON SUR ORB.



En qualité de Fonctionnaires :

Madame Audrey BEDOS,
Représentant, par tirage au sort à la CAP
de la Catégorie « B ».



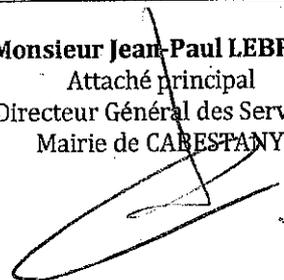
Monsieur Frédéric JUANOLA,
Représentant du C.N.F.P.T.



Madame Muriel BAISETT,
Attaché Territorial Principal Directrice Générale des
Services - Mairie de SORÈDE.

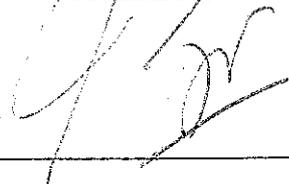


Monsieur Jean-Paul LEBRUN,
Attaché principal
Directeur Général des Services
Mairie de CARESTANY.

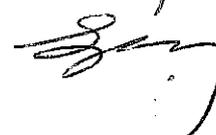


En qualité de Personnes Qualifiées :

Madame Josette FABIANI,
Retraitée de la Fonction Publique Territoriale
RIVESALTES.



Madame Elisabeth BERAUD,
Directrice Territoriale - Directrice des Ressources
Humaines - CD.66 -PERPIGNAN.



PREFECTURE
PYRÉNÉES - ORIENTALES

15 DEC. 2017

Monsieur Eric FRANCISCO,
Attaché Principal - Directeur Général des Services
Maire de PALAU DEL VIDRE.



COURRIER

Monsieur Edmond JORDA,
Attaché Principal
Directeur Général des Services
Mairie de SAINTE MARIE LA MER.



RÉDACTEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2ème CLASSE - SESSION 2017 - JURY D'ADMISSIBILITÉ DU 14.12.2017

Liste des candidats déclarés admissibles

Externe	23515	ARBRUN	Ludovic
Externe	23417	BAPTISTE	Annie
Externe	23511	BERTRAND	Mathieu
Externe	23316	BLANCHE	Cécile
Externe	24000	BLASQUEZ	Virginie
Externe	23419	CABEZAS	Laury
Externe	24182	CASAS	Armelle
Externe	24374	CAZALS	Elodie
Externe	23246	CHENIOUR	Sami
Externe	24340	CHEVALIER	Anaïs
Externe	23380	CLOUVEL	Marine
Externe	23732	COPPOLA	Caroline
Externe	24441	DESTREM	Arnaud
Externe	24329	FAURE	Antoine
Externe	24012	FEUGERE	Josepha
Externe	23679	GAMMELIN	Muriel
Externe	23566	GOMMES	Julie
Externe	23643	KAATZ	Ludivine
Externe	23750	KABBOUCH	Abdelilah
Externe	23992	LE NY	Yannick
Externe	24338	LELAURAIN	Manon
Externe	23753	LENOIR	Julie
Externe	23376	LEPAGE	Gaëlle
Externe	23338	MALO	Patrice
Externe	23319	MILLET	François
Externe	23733	NAVARRETE	Alexandra
Externe	24018	NAVARRO	Thomas
Externe	23641	PERALES	Clément
Externe	24174	PERMAL	Sarodjini
Externe	23559	PICARD	Romain
Externe	23668	POQUET	Salomé
Externe	24451	POUJOL	Maguelonne
Externe	23482	PRADEL-BOGGIO	Mathieu
Externe	23790	RAINA	Maxime
Externe	23405	REBOUL	Sandrine
Externe	24141	SARRET	Benjamin
Externe	23248	SICCAT-JEGOU	Gilles
Externe	24447	SPAETH	Camille
Externe	24359	TAMAS	Jim
Externe	24021	VERCHER-RICOEUR	Lucas
Externe	23412	VEYRUNES	Emilie
Externe	23677	VITTE	Charlotte
Interne	23962	AHCINI	Sandrine
Interne	23528	ALINS	Manon
Interne	24052	AMBERGNY	Sylvia
Interne	23627	ANDRY	Dominique
Interne	23473	AZAM	Marie-Claire
Interne	23681	BASTARDIS	Mélanie
Interne	24466	BEAUSSART	Fabienne
Interne	24321	BOUSCAT	Anne
Interne	23594	BOUSSIE	Arnaud
Interne	23310	BOUTES	Valerie
Interne	24122	BOUZIDI	Gaël

PREFECTURE
PYRÉNÉES - ORIENTALES

15 DEC. 2017

COURRIER

42 candidats externe

RÉDACTEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2ème CLASSE - SESSION 2017 - JURY D'ADMISSIBILITÉ DU 14.12.2017

Liste des candidats déclarés admissibles

Statut	Numéro	NOM	Prénom
Interne	24066	BRUNEL	Elodie
Interne	23615	CALLE	Karine
Interne	24301	CHALON	Nathalie
Interne	23772	CHAUZY	Florence
Interne	23767	CODINE	Evelyne
Interne	23847	DATHY	Emmanuelle
Interne	23475	DAVAL	Sandra
Interne	24266	DAVID	Jean-Francois
Interne	24547	DE ARBURN	Johanna
Interne	23769	DELORT	Marion
Interne	24227	DESMAREST	Emmanuelle
Interne	24041	DULONG DE ROSNAY	Odile
Interne	24461	EL BAZTA	Malika
Interne	23955	EL KHAMKHOUMI	Naima
Interne	24199	FABRE	Marie
Interne	23617	FAYOS	Patricia
Interne	23766	FERNANDEZ	Nathalie
Interne	24478	FIZE	Valérie-Anne
Interne	24056	GALLEE	Emilie
Interne	23718	GAUTHIER	Jessica
Interne	23433	GESTAS	Sandrine
Interne	23240	GINOUX	Marie
Interne	23293	GUBERT	Nathalie
Interne	23687	JOSUAN	Jeremie
Interne	23346	LACAPERE	Cécile
Interne	24320	LANDAIS	Justine
Interne	23373	LEBLANC	Aude-Marie
Interne	24270	LEDENTU DETERM	Maud
Interne	23309	LEUILLET	Laurie
Interne	23778	MARCELLIN	Claire
Interne	23620	MARCHAND	Alexia
Interne	23537	MONTE	Nathalie
Interne	23694	MOTSCH	Alexandra
Interne	23364	PALAVASSON	Sabrina
Interne	23691	PANET	Sophie
Interne	23488	PECH	Fabrice
Interne	24537	PERSELLO	Lise
Interne	24276	PIERRON	Emilie
Interne	23630	QUINTOIS	Celine
Interne	24203	RATHIER	Mélissa
Interne	23366	REES-LLOZE	Juliette
Interne	24307	REY	Isabelle
Interne	24044	RIBES	Julien
Interne	24067	RIBO	Cécile
Interne	23621	RIZZUTI	Cloé
Interne	23546	RODRIGUES DA SILVA	Julie
Interne	23368	ROYER	Vanessa
Interne	23698	ROYER	Céline
Interne	23578	RUFFINO	Christelle
Interne	23805	SABENCH	Amely
Interne	23804	SALANSON	Christine
Interne	23894	SANCHEZ	Christelle
Interne	23236	SANZ	David

PREFECTURE
PYRÉNÉES - ORIENTALES

15 DEC. 2017

COURRIER

RÉDACTEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2ème CLASSE - SESSION 2017 - JURY D'ADMISSIBILITÉ DU 14.12.2017

Liste des candidats déclarés admissibles

Voie	Numéro	NOM	Prénom
Interne	23585	SPOLIDORO	Laeticia
Interne	23961	TOURNIÉ	Magali
Interne	24297	VEROL-PERROUD	Aurélie
Troisième Voie	24407	ANGLADE	Eric
Troisième Voie	24029	BINARD	Sandra
Troisième Voie	24377	COMBES	Nelly
Troisième Voie	24404	CRETON	Audrey
Troisième Voie	24514	FORNER	Sandra
Troisième Voie	23424	GERARDIN	Raphaël
Troisième Voie	24098	GOUZE	Mathilde
Troisième Voie	23525	GRUEL	Yannique
Troisième Voie	24394	KHALKHAL	Djamila
Troisième Voie	24412	LATHUILLERE	Sandrine
Troisième Voie	24032	NORIS	Sylvie
Troisième Voie	24093	PARRILLA	Jérôme
Troisième Voie	23762	RAJAUT	Maya
Troisième Voie	23288	ROIGT	Serena
Troisième Voie	24095	ROSENKRANTZ	Lydie
Troisième Voie	24028	VAN DEN HAUWE	Sandrine
Troisième Voie	24094	VIDAL	Anne
Troisième Voie	23247	VIOTTO	Ludivine

67 candidats interne

18 candidats Troisième voie

Liste arrêtée à 127 candidats

PREFECTURE
PYRÉNÉES - ORIENTALES
15 DEC. 2017
COURRIER